

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 117

17 janvier 2013

SOMMAIRE

3i Investissement V S.à r.l.	5611	Infor Lux Finance Company	5589
Aktiva S.A.	5571	Inquam-BMR S.à r.l.	5590
Alianza Iberian Private Equity (Luxem- bourg-One) S.A.	5571	Intensum Group SA	5589
Alius Worth S.A. - SPF	5571	Interbase S.A.	5588
Amazon EU S.à r.l.	5570	Interbis S.A.	5588
Bateco S.à r.l.	5610	InterHorus S.à r.l.	5598
BML Expertises S.A.	5615	Italylux S.A.	5600
Boga S.A.	5614	IT Consulting & Testing Solutions S.A. ...	5588
Boulanger Consultance S.A.	5615	Jans & Henrot Associés S.à r.l.	5589
Brennus S.A.	5616	Jans & Henrot Associés S.à r.l.	5587
Cameron Toll	5616	Jimonar Investments S.à r.l.	5611
Charlotte and Charles S.à r.l.	5600	Jingwei Winch Europe S.A.	5599
Cloe Investments S. à r. l.	5616	J.M.W. Sàrl	5588
Compagnie Générale Immobilière	5584	J.P. Morgan Partners Luxembourg I, S.à r.l.	5587
Diskus & Langholm S.à r.l.	5616	Kraft Foods Financing Luxembourg S.à r.l.	5604
EURX Central European Investment S.à r.l.	5570	Serenity Hospitality Group, S.A.	5609
EURX Delta Investment S.à r.l.	5570	S.G. Investissement S.A.	5603
Eyes S. à r.l.	5570	Speltz Luxembourg & Associés S.à r.l. ...	5589
Feraud S.A.	5600	Speltz Luxembourg & Associés S.à r.l. ...	5587
Global Financial Investments S.A.	5586	TCHIBO Luxembourg S.à r.l.	5599
Global Strategies Group (Luxembourg) S.A.	5587	Trilogie S.A.	5608
Globavia S.A.	5587	Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A. ...	5609
Golden Zenith	5587	Urban Immo S.à r.l.	5609
HMO Luxembourg S.à r.l.	5599	Vimbrera Holding S.A.	5611
Hôtel-Restaurant KLER s.à r.l.	5598	VIOIL Holding S.A.	5603
Hotlux S.A.	5599	Vipaero (Luxembourg) S. à r. l.	5602
ICH Property Holding S.A.	5598	Vistadeal, s.à r.l.	5604
Impermanence	5600	WestCan Lux Properties II	5611
Inception Aviation Holdings II Corporation	5590	Woland S.A.	5614
Infodata S.à r.l.	5599	Woodpecker Capital S.A,	5613
Infor Global Solutions TopCo II	5598	Xylem Global S.à r.l.	5600

EURX Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163981/10.

(120216147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

EURX Central European Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 122.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163980/10.

(120216146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Eyes S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4940 Bascharage, 107, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 134.575.

La société EYES S.à r.l. représentée par Monsieur Alexandre BÜRGER, agissant en sa qualité d'associé de la société référencée ci-dessus, déclare prendre la décision suivante:

Première et unique décision

Transfert du siège social de la société au L-4940 BASCHARAGE, 107, avenue de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163983/12.

(120217290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R.C.S. Luxembourg B 101.818.

EXTRAIT

1. Par résolution écrite de l'associé unique de la Société en date du 12 décembre 2012, il a été décidé de reconnaître la démission de Monsieur Gregory Greeley, en tant que gérant de la Société, avec effet au 12 décembre 2012.

2. Par ces résolutions, l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit de:

- Madame Eva Gehlin, gérante;
- Monsieur J. Timothy Leslie, gérant;
- Monsieur Allan Lyall, gérant;
- Monsieur Jorrit van der Meulen, gérant;
- Monsieur Shaun McCabe, gérant; et
- Monsieur Xavier Garambois, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Amazon EU S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012163765/22.

(120216155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 93.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012163790/11.

(120217255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Aktiva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 145.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163787/10.

(120216602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Alius Worth S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 173.480.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the third day of December.

Before M^e Joëlle SCHWACHTGEN, notary residing in Wiltz, acting on behalf of her colleague M^e Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Albert ESPALLARGAS PASCUAL, entrepreneur, born on January 31st, 1974 in Tarragona (Spain), residing at Rue Gregal, 2. Urbanización Parc de Llevant. 43764. El Catllar (Spain);
2. Mr David ESPALLARGAS PASCUAL, entrepreneur, born on February 8th, 1977 in Tarragona (Spain), residing at rue Ernest Lluch, 1. 2n 3^a. 43003 Tarragona (Spain);
3. Mr Rosendo ESPALLARGAS PASCUAL, entrepreneur, born on December 3rd, 1979 in Tarragona (Spain), residing at rue Via Augusta, 161. Puerta 8. 43007 (Spain), here represented by Mr David ESPALLARGAS PASCUAL, prenamed, by virtue of proxy given under private seal on November 30th 2012.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholder and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the incorporation of a société anonyme (S.A.) Société de gestion de Patrimoine Familial (SPF) (Family Patrimony Management Company) which they want to organize among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. Form and Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the "Shares"), a public limited liability company (société anonyme) under the name of "ALIUS WORTH S.A. SPF" (the Company).

The Company may have one shareholder or more shareholders (the Sole Shareholder or the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the Shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of general meeting of the Shareholders (the General Meeting) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The Company for the acquisition, holding, management and implementation of financial instruments as defined by the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements.

It may acquire by way of contribution, subscription, option, purchase and any other way securities of any kind and realize by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may not engage in any commercial activity, will not have industrial activity and maintain a commercial establishment opens to the public.

The Company will not hold intellectual property rights.

Generally, the Company will take all measures to monitor and control and perform any operation or transaction which it considers necessary for the performance development of its corporate purpose and to safeguard their rights, provided that it does not interfere in the management of its shareholdings, still remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a society of wealth management, as defined below under the term "SPF Act."

Title II. - Capital, Shares

Art. 5.1. Share capital. The subscribed capital of the company is fixed at six hundred thirty thousand euros (EUR 630,000.-), divided into six thousand three hundred (6,300) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 5.2. Pre-emption right. In case one or several shareholders decide to sell the shares he owns to a non shareholder party (third party), the other shareholders have a preferential right to subscribe for the shares to be sold. Seller have to inform and notify the board of directors and the other shareholders by registered mail with special delivery receipt, containing an option to subscribe the number of shares pro-rata to their existing shareholding after deduction of the shares that are proposed for the sale. The shareholders have thirty (30) clear days to accept the option by a registered letter with special delivery receipt with a copy to be provided to the board of directors. If one of the non selling shareholders does not wish to accept the option to subscribe, the other shareholders have the right to increase their options on a pro rata basis.

The shareholders are supposed to have concluded between them a shareholder agreement which will determine the pre-emption price and all other items in connection with the acquisition of the seller's shares. If such shareholder agreement does not exist, the pre-emption price will be determined as follow. Option price is equal to the net accounting value of the equity of the Company, after deduction of the legal reserves, deduction of the reserves declared as non available and of subordinated financings if they are pointed out in the equity.

The transfer of shares becomes effective and the cession is perfect, ready for being written in the book of the shareholder register, as soon as the shareholder purchasing the shares will provide the proof of his payment, even if the shareholder seller did not participate by his signature.

In relation to the shares which were not acquired by pre-emption, the shareholder which intends to sale his shares is entitled to withdraw his offer. He can then propose the sale of his shares to a third purchaser.

If the offer is not withdrawn, on the same conditions and on the same price as the one who is determined in the above paragraphs, the general meeting of shareholders can either decides a reduction of the issued share capital or the buy back these shares.

If there is a joint ownership between heirs these are required to indicate a common deputy to represent them for the duration of this one. Looking forward to this nomination the board of directors is entitled to suspend right to vote as well as the dividend distribution in relation to these joint owned shares.

The general meeting of the shareholders is held without being subjected to a quorum of presences. The agreement is granted by the simple majority of the shares present or represented for heirs or for the spouse and by the qualified majority of the two thirds when it is about third purchasers.

If the Company does not share its decision in the month following the receipt by the board of directors of the letter carrying conscription to obtain the agreement, the consent of the Company to the transfer or sale is regarded as granted without other conditions.

Art. 6. Capital increase. The authorised and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Title III. - General meeting of shareholders

Art. 7. Powers of the General Meeting of the Company. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of resolutions.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 8. Annual General Meeting of the Shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday in June of each year at 2:00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the official gazette (*Mémorial*) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (*blanc*) or spoilt (*nul*) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

The Chairman of the Board presides the General Meeting. If the Chairman of the Board is not present in person, the Shareholders will elect a Chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The Chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The Chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman.

Art. 10. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be the Sole Shareholder of the Company. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be Shareholders of the Company. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act of 15 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

They will be appointed by the Assembly in two different groups A and B. All acts involving the company and some kind will always and without exception be signed by a member of each group in accordance with these provisions.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the «Chairman») among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the other members of the Board or the General Meeting (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors or Shareholders present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

When there are two groups A and B directors, the Board of Directors can deliberate or act validly only if the decisions of the Board are made by a director of the Class A and a Class B director of the Company.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members are present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis

and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing when so required. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

Minutes of meetings of the Board of Directors shall be signed by the Chairman and another member of the Board of Directors of category A. Minutes of resolutions passed by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of the minutes to be produced in court or elsewhere shall be signed by the Chairman and another member of the Board of Directors of the Class A or Sole Director (if applicable).

Art. 13. Powers of the Board. The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 14. Delegation of powers. The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Bindingsignatures. The Company shall be bound in all circumstances (including as part of the daily management), vis-à-vis third parties (i) the signature of a single director in the presence of a director, or (ii) only by the joint signature of a director A and a director of B, or by the joint signatures of any persons or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, and, within the limits of the powers have been delegated.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 18. Statutory Auditor(s) (commissaire aux comptes). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 20. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board or of the Sole Director, as the case may be, and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 21. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

Art. 22. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

Transitory disposition

- 1.- The first business year begins today and ends on December 31st 2013.
- 2.- The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription and Liberation

The Articles having thus been established, the six thousand three hundred (6,300) shares have been subscribed by the shareholders as follow:

1. Monsieur Albert ESPALLARGAS PASCUAL, prenamed,	2,100
2. Monsieur Rosendo ESPALLARGAS PASCUAL, prenamed,	2,100
3. Monsieur David ESPALLARGAS PASCUAL, prenamed,	<u>2,100</u>
Total:	6,300

The six thousand three hundred (6,300) shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of six hundred thirty thousand euros (EUR 630,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be born by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand one hundred euros (EUR 2,100.-).

Resolutions of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

1. The following are elected as Directors and as auditor for a term which will expire at the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:

Class A Directors:

Mr David ESPALLARGAS PASCUAL, prenamed, born on February 8th, 1977 in Tarragona (Spain), residing at Ernest Lluch, 1. 2n 3^a. 43003 Tarragona (Espagne).

Class B Directors:

- Mr Yannick KANTOR, corporate director, born on October 25th, 1975 in Verviers (Belgium), residing professionally at 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

- Mrs Mayra ROMERO TORRES, private employee, born on March 21st, 1976 in Santiago de Cuba (Cuba), residing professionally at 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

2.- The following person is elected as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:

Mr Sébastien FEVE, private employee, born on December 19th, 1978 in Saint Dié des Vosges (France), residing professionally at 8, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

3.- The registered office of the Company is fixed at 8A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Meeting of the board of directors

Administrators then met with the Board and unanimously took the one following resolution:

1. Was appointed Chairman of the Board of Directors for a term of six years:

Mr Yannick KANTOR, prenamed, born October 25th, 1975 in Verviers (Belgium), residing at 8A, boulevard de la Foire.

His term will end in the coming annual general meeting of 2018.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Following the French translation:

L'an deux mil douze, le trois décembre.

Pardevant M^e Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de son confrère empêché Me Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Albert ESPALLARGAS PASCUAL, entrepreneur, né le 31 janvier 1974 à Tarragona (Espagne), demeurant à Rue Gregal, 2. Urbanización Parc de Llevant. 43764. El Catllar (Espagne);

2. Monsieur David ESPALLARGAS PASCUAL, entrepreneur, né le 8 février 1977 à Tarragona (Espagne), demeurant à rue Ernest Lluch, 1. 2n 3^a. 43003 Tarragona (Espagne);

3. Monsieur Rosendo ESPALLARGAS PASCUAL, entrepreneur, né le 3 décembre 1979 à Tarragona (Espagne), demeurant à rue Via Augusta, 161.

Puerta 8. 43007 (Espagne), ici représenté par Monsieur David ESPALLARGAS PASCUAL, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 novembre 2012. Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser la constitution d'une société anonyme (SA) Société de gestion de Patrimoine Familial (SPF) (Société de Gestion patrimoine familial) dont ils veulent organiser entre eux et les statuts de ce qui doit être comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée, Objet social

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui par la suite pourraient devenir les propriétaires des actions, une société anonyme sous la dénomination de "ALIUS WORTH S.A. SPF" (la Société).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires (l'Associé Unique ou les Actionnaires). La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique ou des associés.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des développements ou des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise, nonobstant le transfert provisoire du siège de la Société.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société ne pourra pas détenir des droits de propriété intellectuelle.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

Titre II. - Capital, Actions.

Art. 5.1. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à six cent trente mille euros (630.000,-EUR) représenté par six mille trois cents (6.300) actions d'une valeur nominale de cents euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 5.2. Droit de préemption.

1) Les actionnaires jouissent entre eux d'un droit de préemption réciproque sur toutes actions qu'un des leurs désire vendre à un non actionnaire. Le vendeur notifie son intention au conseil d'administration et aux autres sociétaires par lettre recommandée à la poste avec AR contenant une option d'acquérir le nombre d'actions qui est proportionnel au nombre d'actions que l'actionnaire possède dans le capital de la Société après déduction des actions qui sont mises en vente. Les actionnaires existants bénéficient d'un délai de trente jours francs pour lever l'option, au moyen d'une lettre recommandée AR avec copie au conseil d'administration. Si un actionnaire existant ne lève pas son option les autres actionnaires sont en droit d'augmenter leur option dans le respect de la même proportionnalité.

Les actionnaires sont présumés avoir conclu entre eux un pacte d'associés qui détermine le prix des préemptions et toutes autres modalités relatives à l'acquisition des actions du vendeur. A défaut d'un tel pacte la préemption s'exerce au prix de la valeur nette comptable des moyens propres de la Société, déduction faite de la réserve légale, des réserves déclarées indisponibles et des financements subordonnés s'ils sont indiqués dans la rubrique des moyens propres. La transmission des actions devient effective et la cession est parfaite, prête pour être inscrite dans le livre des actionnaires dès que l'actionnaire acquéreur aura fourni la preuve de son paiement, même si l'actionnaire vendeur ne participait pas par sa signature.

Relativement aux actions qui n'ont pas été acquises par l'exercice d'une préemption le vendeur est en droit de retirer son offre. Il peut la continuer à un tiers acquéreur.

A défaut d'un tel retrait, aux mêmes conditions et au même prix que celui qui est déterminé dans l'alinéa qui précède l'assemblée générale de la Société peut soit procéder par une réduction du capital social soit racheter les actions restantes comme actions propres.

2) Les actions sont librement transmissibles et cessibles entre actionnaires. Ces actionnaires vendeurs sont tenus d'informer le conseil d'administration de la Société par lettre recommandée de leur intention en indiquant l'identité de ou des actionnaire(s) acquéreur(s).

Les actions passent de plein droit aux héritiers légitimes en ligne directe descendante. En matière successorale la dévolution des actions s'effectue d'après les règles du droit national qui régit la succession, pour autant qu'il n'y existe de violation de l'ordre public luxembourgeois.

S'il existe une indivision entre héritiers ceux-ci sont tenus de désigner un mandataire commun pour les représenter pendant la durée de celle-ci. Dans l'attente de cette nomination le conseil d'administration est en droit de suspendre le droit de vote ainsi que les distributions afférentes aux actions restées en indivision.

3) Tout héritier autre que les héritiers en ligne directe descendante, tout légataire, conjoint ainsi que tout tiers qui désire acquérir des actions de la Société sont tenus de notifier au conseil d'administration une requête aux fins d'obtenir l'agrément des actionnaires. Le conseil d'administration convoque l'assemblée générale des actionnaires, sans désenparer.

L'assemblée générale des actionnaires siège sans être soumise à un quorum de présences. L'agrément est accordé à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée s'agissant d'héritiers, de légataires ou du conjoint et à la majorité qualifiée des deux tiers quand il s'agit de tiers acquéreurs.

Si la Société n'a pas fait connaître sa décision dans le mois à dater de la réception par le conseil d'administration de la lettre portant réquisition pour obtenir l'agrément, le consentement par la Société à la transmission et à la cession des actions est réputée acquis, sans autres conditions.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts.

Titre III. - Assemblée des actionnaires

Art. 7. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de la Société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de résolutions.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'administrateur, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle des Actionnaires - autres assemblées. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de Juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées d'Actionnaires de la Société peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être transmise à la Société au moins 5 (cinq) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale concernée.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées lors de l'Assemblée Générale concernée. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires.

Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point à l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale concernée pour être pris en compte.

Le Président du Conseil d'Administration préside l'Assemblée Générale. Si le Président du Conseil d'Administration n'est pas présent en personne, les Actionnaires élisent un Président pro tempore pour l'Assemblée Générale en question. Le Président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire le souhaite.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le Président du Conseil d'Administration.

Art. 10. Administration. Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société. Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Ils seront nommés par l'assemblée dans deux groupes différents A et B.

Tous les actes engageant la société et de quelque nature que ce soit devront toujours et sans exception porter la signature d'un membre de chaque groupe conformément aux présentes dispositions.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant, nomment un Président pro

tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs ou Actionnaires présents ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à l'heure et au lieu prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

Lorsqu'il existe deux groupes d'administrateurs A et B, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si les décisions du Conseil d'Administration sont prises par un administrateur de la catégorie A et par un administrateur de la catégorie B.

En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer et la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par ces moyens de communication est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire quand les circonstances le requiert. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration de la catégorie A. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration de la catégorie A ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent pour toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers (i) par la signature d'un administrateur unique en présence d'un administrateur unique, ou (ii) seulement par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce, dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait d'une manière ou d'une autre en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 17. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le(s) commissaire(s) aux comptes est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec son rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du (des) commissaire(s) aux comptes, qui rédige(nt) sur cette base son (leur) rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle pour consultation par les Actionnaires durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre,

conformément à l'article 5 ci-dessus et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en-dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et elle pourra décider de payer périodiquement des dividendes, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique et ils peuvent être payés au lieu et au moment choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation, procéderont à la liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les six mille trois cents (6.300) actions ont toutes été souscrites par les actionnaires comme suit:

4. Monsieur Albert ESPALLARGAS PASCUAL, prénommé,	2.100
5. Monsieur Rosendo ESPALLARGAS PASCUAL, prénommé,	2.100
6. Monsieur David ESPALLARGAS PASCUAL, prénommé,	<u>2.100</u>
Total:	6.300

Les six mille trois cents (6.300) actions ont été entièrement libérées en numéraire à raison de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de six cent trente mille euros (630.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou toute autre charge qui seront supportés par la Société au titre de sa constitution, sont estimés à deux mille cents euros (2.100,-EUR).

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires, représentant l'entière du capital souscrit et s'estimant valablement convoqués, se sont immédiatement réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1.- Les personnes suivantes sont nommées administrateurs du conseil d'administration, leurs mandats expirant à la date de l'assemblée générale devant se tenir en 2018:

Administrateurs de catégorie A:

Monsieur David ESPALLARGAS PASCUAL, prénommé, né le 8 février 1977 à Tarragona (Espagne), demeurant à Ernest Lluch, 1. 2n 3^a. 43003 Tarragona (Espagne).

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Yannick KANTOR, administrateur de sociétés, né le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

- Madame Mayra ROMERO TORRES, employée privée, née le 21 mars 1976 à Santiago de Cuba (Cuba), demeurant au 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

2.- Est nommé commissaire aux comptes de la Société, son mandat expirant à la date de l'assemblée générale devant se tenir en 2018:

Monsieur Sébastien FEVE, employé privé, née le 19 décembre 1978 à Saint Dié des Vosges (France), demeurant au 8, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

3.- Le siège de la Société est fixé au 8A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs se sont ensuite réunis en conseil d'administration et ont pris à l'unanimité l'unique résolution suivante:

1. Est nommé président du conseil d'administration pour une durée de six ans: Monsieur Yannick KANTOR, administrateur de sociétés, né le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 8A, boulevard de la Foire;

Son mandat prendra fin à l'issu de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ESPALLARGAS PASCUAL, D. ESPALLARGAS PASCUAL, R. ESPALLARGAS PASCUAL, P. DECKER
Enregistré à Luxembourg A.C., le 05/12/2012. Relation: LAC/2012/57679. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163792/717.

(120217035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Compagnie Générale Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.244.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ICS (Overseas) Limited, société de droit britannique ayant son siège social au 80 Stafford Gate, Potters Bar, Hertfordshire EN6 1PG, Royaume-Uni, numéro d'immatriculation 07687461,

ici représentée par Madame Cristiana SCHMIT, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de Compagnie Générale Immobilière.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'acquisition et la détention directe ou indirecte de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement et même de tiers, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut émettre et souscrire des emprunts obligataires qui pourront être convertibles. La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Le conseil de gérance est autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations. En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société ICS (Overseas) Limited, prédésignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
 - Madame Féréshteh POUCHANTCHI, employée privée, née le 16 décembre 1954 à Téhéran (Iran), domiciliée au 4, boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg;
- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana SCHMIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2012. Relation GRE/2012/4069. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159383/126.

(120210408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Global Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.682.

Les statuts coordonnés au 05/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17/12/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012164046/12.

(120216972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Global Strategies Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 155.134.

Les comptes consolidés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012164048/12.

(120216200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Globavia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 74.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164049/10.

(120217279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Golden Zenith, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 112.798.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2012164051/11.

(120217396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Jans & Henrot Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Speltz Luxembourg & Associés S.à r.l.).**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 9, rue Chimay.
R.C.S. Luxembourg B 146.592.

Les comptes annuels au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164118/9.

(120216411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

J.P. Morgan Partners Luxembourg I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 121.436.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, (Grand-Duché du Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 121.436, constituée le 20 septembre 2006, suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n°2397 du 23 décembre 2006.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 décembre 2012

enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2012, relation: EAC/2012/16656,
- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2012.

Pour extrait

Le notaire

Référence de publication: 2012164116/22.

(120216781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

IT Consulting & Testing Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8082 Bertrange, 1, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 154.654.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012164114/10.

(120217312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

J.M.W. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012164115/12.

(120216749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Interbase S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164108/10.

(120217172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Interbis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 70.329.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société tenue au siège de la société en date du 12 septembre 2012

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre acte de la démission du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL.

- de nommer comme Commissaire aux Comptes la société MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L - 3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

INTERBIS S.A.
Michel REUBENS
Administrateur unique

Référence de publication: 2012164109/19.

(120216681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Intensum Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 128.344.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 juillet 2012

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve la reconduction des mandats des Administrateurs en fonction:

- Monsieur Laurent DE BUYSER, Administrateur avec adresse professionnelle au 70 Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg;

- Monsieur Michael DIET, Administrateur avec adresse professionnelle au 70 Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg;

- Monsieur Benoît GEORIS, Administrateur avec adresse professionnelle au 70 Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg;

Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015.

Sizième résolution

L'Assemblée approuve la reconduction du mandat de Monsieur Laurent DE BUYSER en qualité d'Administrateur Délégué de la société. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015.

Septième résolution

L'Assemblée approuve la reconduction du mandat de BELIEVE Sàrl (121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg) en tant que Commissaire aux Comptes à dater du 20 juin 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015.

Pour extrait
La société

Référence de publication: 2012164106/26.

(120217030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Jans & Henrot Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Speltz Luxembourg & Associés S.à r.l.).

Siège social: L-1333 Luxembourg, 9, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 146.592.

—
Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164117/9.

(120216410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Infor Lux Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.070.

—
Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

REPLACE les comptes annuels au 31 mai 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012 sous le n°L120215749, non encore publiés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012164081/12.

(120216382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Inquam-BMR S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 97.184.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 16 novembre 2012 que le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164082/12.

(120216538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Inception Aviation Holdings II Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 173.486.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of October,

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Inception Aviation Holdings I Corporation, (IBC N° WK-27 25 78) a company being incorporated in accordance with the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 Cayman Islands,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which they act, had requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Inception Aviation Holdings II Corporation.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share whatever its class, is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of one type A manager and one type B manager, except for the following matters, which, without prejudice to the vote of the general meeting of the shareholders of the Company when applicable, shall be resolved by the affirmative vote of all of the managers of the Company:

(a) the sale, exchange or other disposition of all or substantially all of the Company's assets occurring as part of a single transaction or plan;

(b) the merger of the Company with any other limited liability company, limited partnership, general partnership, corporation or any other entity;

(c) the amendment of these Articles;

(d) any purchase or sale of investments for a price or value in excess of EUR 1,000,000 (one million euros);

(e) borrowing in excess of EUR 500,000 (five hundred thousand euros) or the giving of any guarantee by the Company;

(f) any issue of shares of the Company; or

(g) any merger, amalgamation, reorganization, continuance to another jurisdiction, winding up or other dissolution of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts each year on January 1 and ends on December 31.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20 Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17 above, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Inception Aviation Holdings I Corporation, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mr. Donald WEST, born on January 9, 1938 in Galion, Ohio, USA, residing at 542 King Avenue, 43302, Marion, Ohio, USA

is appointed as type A manager for an undetermined duration;

- Mr. Olivier DORIER, born on September 25, 1968 in Saint-Remy, France, residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Alexis de Montpellier d'Annevoie, born on March 22, 1979 in Namur, Belgium, residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

are each appointed as type B manager for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente octobre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Inception Aviation Holdings I Corporation, (IBC N° WK-27 25 78) une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman,

Ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la party comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Inception Aviation Holdings II Corporation.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée. Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique. Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composé de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable d'un gérant de type A et d'un gérant de type B, sauf pour les résolutions relatives aux matières suivantes pour lesquelles un vote affirmatif de tous les gérants est requis, sans préjudice du vote de l'assemblée générale des actionnaires de la Société lors qu'un tel vote est nécessaire:

(a) la vente, l'échange ou tout acte de disposition de tout ou partie substantielle des actifs de la Société intervenant dans le cadre d'une opération particulière ou d'un plan;

(b) la fusion de la Société avec toute autre société à responsabilité limitée, société en commandite, société ou toute autre entité juridique;

(c) la modification des présents Statuts;

(d) toute acquisition ou cession d'investissements pour un prix ou une valeur excédant 1.000.000 EUR (un million d'euro);

(e) tout emprunt excédant 500.000 EUR (cinq cent mille euros) ou la fourniture de toute garantie par la Société;

(f) toute émission de parts de la Société; ou

(g) toute fusion, scission, restructuration, transfert de siège transfrontalier, liquidation ou dissolution de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Inception Aviation Holdings I Corporation prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Le capital social est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 1.250,-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - M. Donald WEST, né le 9 janvier 1938 à Galion, Ohio, USA, résidant au 542 King Avenue, 43302, Marion, Ohio, USA

est nommé gérant de type A pour une période indéterminée;

- M. Olivier DORIER, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy, France, résidant au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché of Luxembourg, et

- M. Alexis de Montpellier d'Annevoie, né le 22 mars 1979 à Namur, Belgique, résidant au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché of Luxembourg;

sont chacun nommés gérant de type B pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2012. Relation GRE/2012/4146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012164079/428.

(120217239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

InterHorus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 89.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164084/10.

(120216593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

ICH Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 109.931.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012164089/11.

(120216839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Hôtel-Restaurant KLER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5762 Hassel, 11, Killebiërg.

R.C.S. Luxembourg B 67.977.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012164068/13.

(120216365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.218.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

REPLACE les comptes annuels au 31 mai 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012 sous le n°L120215767, non encore publiés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012164080/12.

(120216379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Hotlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 38.118.

—
Rectificatif du dépôt en Référence du Numéro de Registre de Commerce L120168175

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Décembre 2012.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012164075/13.

(120216946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**HMO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TCHIBO Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 99.940.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance prises le 14 décembre 2012 à Luxembourg

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 3 rue des Bains, L-1212 Luxembourg au 5 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg qui deviendra l'adresse du siège social.

Par conséquent, dorénavant l'adresse du siège social est le 5 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMO Luxembourg Sarl
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012164070/15.

(120217369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Jingwei Winch Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 163.165.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 14 décembre 2012

L'actionnaire unique de Jingwei Winch Europe prend acte de la démission de Nicolas Van Beek en qualité d'administrateur unique de Jingwei Winch Europe S.A. et décide de nommer en remplacement Monsieur Zhou Zhenzhong, demeurant professionnellement au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen, à compter de ce jour et jusqu'à la fin du mandat de son prédécesseur soit au cours de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Strassen, le 14 décembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012164123/14.

(120216978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Infodata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 26.476.

—
La nouvelle adresse de M. Olivier MODARD, associé, est la suivante:

10, rue d'en Bas
B-6840 Neufchâteau

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012164101/12.

(120216989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Impermanence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 136.655.

—
Cession de parts

La société Compta Services & Partners sari cède 49 parts à Madame Joëlle Wurth demeurant au 27 Huewelerstrooss L-8521 Beckerich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164100/12.

(120216817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Feraud S.A., Société Anonyme,
(anc. Italylux S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 48.046.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2012.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2376 Luxembourg, et les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

Pour la société

FERAUD S.A.

Référence de publication: 2012163997/16.

(120216968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Xylem Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Charlotte and Charles S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 172.763.

—
In the year two thousand and twelve, on the third day of December,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared

Xylem Delaware Inc., a company organised under the laws of Delaware, having its registered office at 1005 North Market Street, Wilmington, DE 19801 (USA) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Danielle Kolbach, master-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given in Luxembourg, on December 3, 2012.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Charlotte and Charles S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée (limited liability company) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 34A, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.763, incorporated pursuant to a notarial deed dated 14th November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2845 of 23 November 2012, and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500). The articles of association have not been amended since.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from Charlotte and Charles S.à r.l. to Xylem Global S.à r.l., effective as of December 3, 2012.

Second resolution

The sole shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolution, to amend, effective as of December 3, 2012, the 1st paragraph of article 1 of the articles of association, which shall read as follows:

"There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of Xylem Global S.à r.l. (hereafter the Company)."

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office to 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolution, to amend the 1st paragraph of article 3 of the articles of association so as to read henceforth as follows:

"The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange."

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the par value of the shares from twenty-five euro (EUR 25) per share to one euro (EUR 1.-) per share, cancel the existing shares, issue twelve thousand five hundred (12,500) new shares having a par value of one euro (EUR 1) each, and amend the register of shareholders accordingly.

As a result of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend the 1st paragraph of article 4 of the articles of association so as to read henceforth as follows:

"The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1.-) per share."

Sixth Resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr Francois Georges, effective as of this date, and it resolves to appoint the following as new managers of the Company, all appointed for an unlimited period (in addition to Mrs Danielle Kolbach, who remains on the board of managers):

- Mr Keith S. Richey, professionally residing at 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, U.S.A.;
- Mr Samir Patel, professionally residing at 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, U.S.A.
- Mr Marc Schintgen, professionally residing at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same proxyholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am dritten Dezember,

vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen

Xylem Delaware Inc., eine Delaware Rechtes, mit Gesellschaftssitz 1005 North Market Street, Wilmington, DE 19801 (USA) (der Alleinige Gesellschafter),

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Rechtsanwältin, wohnhaft zu Luxemburg,

auf Grund einer ihr erteilten privatschriftlichen Vollmacht, gegeben zu Luxemburg, am 3. Dezember 2012.

Die Vollmacht nach der Unterzeichnung ne varietur durch die Vollmachtsnehmerin und den unterzeichnenden Notar bleibt dieser Urkunde als Anlage beigegeben um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) Charlotte and Charles S.à r.l. (nachfolgend die Gesellschaft), eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz 34A, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 172.763, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen am 14. November 2012, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg(Recueil des Sociétés et Associations), Band C, Nummer 2845 vom 23. November 2012 und einem Stammkapital von EUR 12.500,

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, das Folgende zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftsnamen der Gesellschaft Charlotte and Charles S.à r.l. in Xylem Global S.à r.l. mit Wirkung zum 3. Dezember 2012 umzuändern.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, als Folge des vorhergehenden Beschlusses, den 1. Absatz des Artikel 1 des Gesellschaftssatzung, mit Wirkung zum 3. Dezember 2012, wie folgt abzuändern:

„Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischen Recht mit der Bezeichnung Xylem Global S.à r.l. (nachfolgend die «Gesellschaft»)."

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft nach 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach zu verlegen.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, als Folge des vorhergehenden Beschlusses, den 1. Absatz des Artikel 3 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schüttrange."

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Nennwert der Anteile von fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) pro Anteil auf einen Euro (EUR 1.-) pro Anteil herunterzusetzen, die bestehenden Anteile zu stornieren, zwölftausendfünfhundert (12.500) neue Geschäftsanteile mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) auszugeben und das Anteilsregister zu aktualisieren.

Folglich beschließt der Alleinige Gesellschafter Artikel 4 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) ordentliche Geschäftsanteile im Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-)" eingeteilt.

Sechster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Herrn François Georges zur Kenntnis und bestellt folgende Personen zu Mitgliedern der Geschäftsführung der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer (und nimmt zur Kenntnis dass Frau Danielle Kolbach Mitglied der Geschäftsführung bleibt):

- Herr Keith S. Richey, beruflich wohnhaft in 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, U.S.A.;
- Herr Samir Patel, beruflich wohnhaft in 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, U.S.A.
- Herr Marc Schintgen, beruflich wohnhaft in 1, rue Goethe, L-1637 Luxemburg

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Vollmachtnehmerin der erschienen Partei in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben Vollmachtnehmerin bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Vollmachtnehmerin der erschienen Partei, hat dieselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. Kolbach, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2012, REM/2012/1562. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159407/122.

(120211382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Vipaero (Luxembourg) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés, le 13 décembre 2012 sous la référence L120215069.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vipairo (Luxembourg) S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012163678/14.

(120215555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

S.G. Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 122.474.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 05 décembre 2012:

- 1) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, de leurs postes d'administrateurs de la société:
 - Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 18, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte, France et demeurant professionnellement au 18, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy-France et demeurant professionnellement au 18, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm, Belgique et demeurant professionnellement au 18, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018:
 - Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - Monsieur Maurizio MAUCERI, né le 01 septembre 1975 à Lecco, Italie, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- 3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg avec effet immédiat.
- 3) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes:
 - La société CeDerLux-Services, S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B79.327).
- 4) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).
- 5) L'assemblée décide d'élire, en accord avec l'article 6 des statuts de la Société, Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France) et résidant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G. INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2012160614/40.

(120211647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

VIOIL Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.225.

Les comptes annuels au 30 June 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Vioil Holding S.A.

Dmitriy Serykh / R. van 't Hoef

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2012163684/13.

(120215689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Vistadeal, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 111.387.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163687/10.

(120215897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Kraft Foods Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 2.530.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.417.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mondelēz International Holdings LLC, a limited liability company established under the laws of the State of Delaware, United States of America, filed with the Secretary of the State of Delaware under number 5163203, having its business address at Three Parkway North, Deerfield, Illinois 60015, United States of America, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee of the undersigned notary, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 27th, 2012; and

Kraft Foods Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.416, having its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Ms. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy established on November 28th, 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entities appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entities are the sole shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Kraft Foods Financing Luxembourg S.à r.l.", having its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.417 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 26th, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 101, on January 15th, 2008. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated December 4th, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1537, on June 20th, 2008.

II. The Company's share capital is set at thirty thousand Swiss Franc (CHF 30,000.-) represented by:

- four thousand, six hundred and sixty-seven (4,667) class A shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all of which are fully paid up (the "Class A Shares");
- five thousand, three hundred and thirty-three (5,333) class B shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all of which are fully paid up (the "Class B Shares");
- ten thousand (10,000) class C shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all of which are fully paid up (the "Class C Shares"); and
- ten thousand (10,000) class D shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all of which are fully paid up (the "Class D Shares").

III. The appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to increase the share capital of the Company by two million, five hundred thousand Swiss Franc (CHF 2,500,000.-), in order to raise it from its present amount of thirty thousand Swiss Franc (CHF 30,000.-) to two million, five hundred and thirty thousand Swiss Franc (CHF 2,530,000.-) by the creation and issue of:

- three hundred and eighty-eight thousand, eight hundred and eighty-nine (388,889) new Class A Shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing Class A Shares;
- four hundred and forty-four thousand, four hundred and forty-five (444,445) new Class B Shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing Class B Shares;
- eight hundred and thirty-three thousand, three hundred and thirty-three (833,333) new Class C Shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing Class C Shares; and
- eight hundred and thirty-three thousand, three hundred and thirty-three (833,333) new Class D Shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing Class D Shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Mondeléz International Holdings LLC, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to all the (i) four hundred and forty-four thousand, four hundred and forty-five (444,445) new Class B Shares, (ii) eight hundred and thirty-three thousand, three hundred and thirty-three (833,333) new Class C Shares, and (iii) eight hundred and thirty-three thousand, three hundred and thirty-three (833,333) new Class D Shares, and to have them fully paid up in the amount of two million, one hundred and eleven thousand, one hundred and eleven Swiss Franc (CHF 2,111,111.-), by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt in the amount of two million, one hundred and eleven thousand, one hundred and eleven Swiss Franc (CHF 2,111,111.-) (the "First Contribution"), owed by the Company to Mondeléz International Holdings LLC, as stated in a declaration of the receiver of the First Contribution dated November 27th, 2012, as well as in a declaration of the contributor of the First Contribution dated November 27th, 2012. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed; and

Kraft Foods Luxembourg S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to all the three hundred and eighty-eight thousand, eight hundred and eighty-nine (388,889) new Class A Shares, and to have them fully paid up in the amount of three hundred and eighty-eight thousand, eight hundred and eighty-nine Swiss Franc (CHF 388,889.-), by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt in the amount of three hundred and eighty-eight thousand, eight hundred and eighty-nine Swiss Franc (CHF 388,889.-) (the "Second Contribution"), owed by the Company to Kraft Foods Luxembourg S.à r.l., as stated in a declaration of the receiver of the Second Contribution dated November 27th, 2012, as well as in a declaration of the contributor of the Second Contribution dated November 27th, 2012. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

The First Contribution and the Second Contribution are collectively referred to as the "Contributions".

Effective implementation of the contributions

Mondeléz International Holdings LLC, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the First Contribution and is fully authorized to contribute and subsequently extinguish the First Contribution;
- the conversion and subsequent termination of the First Contribution are effective today without qualification; and
- all further formalities are in progress in Luxembourg in order to duly carry out and formalize the First Contribution and subsequent extinction of the First Contribution and to render them effective anywhere and toward any third parties.

Kraft Foods Luxembourg S.a r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Second Contribution and is fully authorized to contribute and subsequently extinguish the Second Contribution;
- the conversion and subsequent termination of the Second Contribution are effective today without qualification; and
- all further formalities are in progress in Luxembourg in order to duly carry out and formalize the Second Contribution and subsequent extinction of the Second Contribution and to render them effective anywhere and toward any third parties.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The share capital is set at two million, five hundred and thirty thousand Swiss Franc (CHF 2,530,000.-) represented by three hundred and ninety-three thousand, five hundred and fifty-six (393,556) Class A shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, four hundred and forty-nine thousand, seven hundred and seventy-eight (449,778) Class B shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, eight hundred and forty-three thousand, three hundred

and thirty-three (843,333) Class C shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, and eight hundred and forty-three thousand, three hundred and thirty-three (843,333) Class D shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.

The Class A shares, Class B shares, Class C shares and Class D shares are collectively hereafter referred to as the "Shares".

Convertible instruments issued by the Company may refer to a specific class of Shares and be subscribed by the Company's shareholders holding Shares of the referred Class.

In the event any shareholder surrenders Shares of a given class pursuant to a redemption, such shareholder shall surrender the same proportion of convertible instruments held by him which are issued in reference to such class of Shares, if any, to the Company and this latter shall redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with their terms and conditions."

Third resolution

The shareholders resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entities, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entities and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entities appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Mondelëz International Holdings LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du secrétariat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5163203, ayant son siège social au Three Parkway North, Deerfield, Illinois 60015, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mme. Peggy Simon, employée privée du notaire soussigné, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 novembre 2012.

Kraft Foods Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.416, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Mme. Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les deux seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Kraft Foods Financing Luxembourg S.à r.l.» ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.417 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 novembre 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 101, le 15 janvier 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 4 décembre 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1537, le 20 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente mille Francs Suisses (CHF 30.000,-) représenté par:

- quatre mille six cent soixante-sept (4.667) parts sociales de classe A ayant une valeur au pair d'un Franc Suisse (CHF 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée (les «Parts Sociales de Classe A»);
- cinq mille trois cent trente-trois (5.333) parts sociales de classe B ayant une valeur au pair d'un Franc Suisse (CHF 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée (les «Parts Sociales de Classe B»);
- dix mille (10.000) parts sociales de classe C ayant une valeur au pair d'un Franc Suisse (CHF 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée (les «Parts Sociales de Classe C»); et

- dix mille (10.000) parts sociales de classe D ayant une valeur au pair d'un Franc Suisse (CHF 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée (les «Parts Sociales de Classe D»).

III. Les comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille Francs Suisses (CHF 2.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente mille Francs Suisses (CHF 30.000,-) à deux millions cinq cent trente mille Francs Suisses (CHF 2.530.000,-), par la création et l'émission de:

- trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (388.889) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur au pair d'un Franc Suisse (CHF 1,) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de Classe A existantes;

- quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (444.445) nouvelles Parts Sociales de Classe B d'une valeur au pair d'un Franc Suisse (CHF 1,) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de Classe B existantes;

- huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois (833.333) nouvelles Parts Sociales de Classe C d'une valeur au pair d'un Franc Suisse (CHF 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de Classe C existantes; et

- huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois (833.333) nouvelles Parts Sociales de Classe D d'une valeur au pair d'un Franc Suisse (CHF 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de Classe D existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Mondeléz International Holdings LLC, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à l'ensemble des (i) quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (444.445) nouvelles Parts Sociales de Classe B, (ii) huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois (833.333) nouvelles Parts Sociales de Classe C et des (iii) huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois (833.333) nouvelles Parts Sociales de Classe D, et les libérer intégralement pour un montant de deux millions cent onze mille cent onze Francs Suisses (CHF 2.111.111,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'annulation d'une créance certaine, liquide et exigible de deux millions cent onze mille cent onze Francs Suisses (CHF 2.111.111,-) (le «Premier Apport»), détenue par Mondeléz International Holdings LLC, prénommée, à l'encontre de la Société, tel qu'il résulte d'une déclaration du représentant de la société apporteuse datée du 27 novembre 2012, ainsi que d'une déclaration du représentant de la société bénéficiaire du Premier Apport datée du 27 novembre 2012. Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte; et

Kraft Foods Luxembourg S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à l'ensemble des trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (388.889) nouvelles Parts Sociales de Classe A, et les libérer intégralement pour un montant de trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf Francs Suisses (CHF 388.889,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'annulation d'une créance certaine, liquide et exigible de trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf Francs Suisses (CHF 388.889,-) (le «Deuxième Apport»), détenue par Kraft Foods Luxembourg S.à r.l., prénommée, à l'encontre de la Société, tel qu'il résulte d'une déclaration du représentant de la société apporteuse datée du 27 novembre 2012, ainsi que d'une déclaration du représentant de la société bénéficiaire du Deuxième Apport datée du 27 novembre 2012. Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

Le Premier Apport et le Second Apport sont ci-après collectivement désignés les «Apports».

Réalisation effective des apports

Mondeléz International Holdings LLC, prénommée, par son mandataire, déclare:

- être la seule propriétaire sans restriction aucune du Premier Apport et être pleinement autorisée à apporter et éteindre de manière subséquente le Premier Apport;

- la conversion et l'annulation subséquente du Premier Apport sont effectivement réalisées sans réserve aujourd'hui; et

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer et formaliser le Premier Apport et l'extinction subséquente du Premier Apport et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Kraft Foods Luxembourg S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare:

- être la seule propriétaire sans restriction aucune du Deuxième Apport et être pleinement autorisée à apporter et éteindre de manière subséquente le Deuxième Apport;

- la conversion et l'annulation subséquente du Deuxième Apport sont effectivement réalisées sans réserve aujourd'hui; et

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer et formaliser le Deuxième Apport et l'extinction subséquente du Deuxième Apport et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Seconde résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweimillionenfünfhundertunddreizigtausend Schweizer Franken (CHF 2.530.000,-), eingeteilt in dreihundertdreißigtausendfünfhundertsechsfünzig (393.556) Kategorie A-Anteile mit einem Nominalwert von je einem Schweizer Franken (CHF 1,-) pro Anteil, vierhundertneunundvierzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (449.778) Kategorie B-Anteile mit einem Nominalwert von je einem Schweizer Franken (CHF 1,-) pro Anteil, achthundertdreißigtausenddreihundertdreißig (843.333) Kategorie C-Anteile mit einem Nominalwert von je einem Schweizer Franken (CHF 1,-) pro Anteil, und in achthundertdreißigtausenddreihundertdreißig (843.333) Kategorie D-Anteile mit einem Nominalwert von je einem Schweizer Franken (CHF 1,-) pro Anteil.

Die Kategorie A Anteile, Kategorie B Anteile, Kategorie C Anteile und die Kategorie D Anteile, werden nachstehend gemeinschaftlich als Anteile bezeichnet.

Durch die Gesellschaft ausgegebene umwandelbare Wertpapiere können sich auf bestimmte Kategorien von Anteilen der Gesellschaft beziehen und diese Wertpapiere werden durch die Gesellschafter, die Anteile bestimmter Kategorien halten, gezeichnet.

Falls ein Gesellschafter im Zuge eines Rückkaufes Anteile einer bestimmter Kategorie abtritt, wird er ebenfalls die umwandelbaren Wertpapiere, die er hält und die hinsichtlich dieser bestimmter Kategorien von Anteile ausgegeben wurden, an die Gesellschaft abtreten. Die Gesellschaft soll diese umwandelbaren Wertpapiere gemäss deren allgemeinen Bedingungen zurückerwerben.»

Troisième résolution

Les associées ont décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donnent pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 novembre 2012. Relation: ECH/2012/2038. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160431/247.

(120211425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Trilogie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012163667/13.

(120215400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Urban Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.456.

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 14 décembre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

Son adresse professionnelle a été transférée du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163673/14.

(120215904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.913.

Le dépôt rectificatif des comptes consolidés au 31 décembre 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 5 juillet 2012, sous la référence L120113964 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163652/12.

(120216088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Serenity Hospitality Group, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.709.

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour de novembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A. avec siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 132709, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 septembre 2007, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2658 du 20 novembre 2007 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Lexa, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 100 (cent) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société du 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6A route de Trèves, L - 2633 Senningerberg.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société (versions anglaise et française, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi) des statuts de la Société, est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 2. First sentence. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Version française:

Art. 2. Première phrase. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.100.

Pouvoirs

Les personnes comparantes, agissant dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute (s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg,

date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 novembre 2012. LAC / 2012 / 56628. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160635/69.

(120211734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Bateco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 176-178, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 164.094.

Extrait d'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2012

Résolutions prises:

Après avoir délibéré, l'associé unique prend, les résolutions suivantes:

Accepte la démission du gérant, Monsieur Da Conceicao Quaresma Antonio avec effet au 31 mai 2012.

Accepte la nomination de Monsieur Da Costa Santos Carlos, gérant de sociétés, demeurant actuellement au n°107, rue du Faubourg, L- 3641 Kayl, au poste de gérant technique avec effet au 1^{er} juin 2012.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique Monsieur Da Costa Santos Carlos.

Fait à Dudelange, le 30 novembre 2011, en 3 exemplaires.

Monsieur Da Conceicao Quaresma Antonio /
Monsieur Da Costa Santos Carlos.

Référence de publication: 2012163724/17.

(120215736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

3i Investissement V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.858.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2012163707/11.

(120216152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

WestCan Lux Properties II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WestCan Lux Properties II

Référence de publication: 2012163692/10.

(120215439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Vimbrera Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.300.

Jimonar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.730.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

M^e Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in the name and on behalf of the Board of Directors respectively of the Board of Managers of:

1) VIMBRERA HOLDING S.A., a public limited liability company, "société anonyme", incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.300 (hereinafter referred to as the "Absorbing Company"); and

2) JIMONAR INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company "société à responsabilité limitée", having been incorporated under the laws of the Netherlands, whose registered office was fully transferred to 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.730 (hereinafter referred to as the "Absorbed Company"),

by virtue of powers of attorney and proxy given under private seal in Luxembourg on October 19, 2012. The said proxies will, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holders and the notary public, remain attached to the present deed for registration purposes.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereinafter collectively referred to as the "Merging Companies".

The appearing parties, represented as said before, requested the undersigned notary to record the merger of the Absorbing Company and the Absorbed Company as follows:

- the board of directors of the Absorbing Company and the board of managers of the Absorbed Company resolved to merge the Merging Companies by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company (the "Merger");

- the Absorbing Company is the sole member of the Absorbed Company holding 100 % of the latter's corporate capital so that the Merger will follow the simplified procedure according to the provisions of articles 278 to 280 of the law dated 10 August 1915 on Commercial Companies as amended (the "Law"),

- the board of directors of the Absorbing Company and the board of managers of the Absorbed Company have drawn up common draft terms of merger according to the provisions of articles 261 and 278 of the Law.

- the common draft terms of merger have been recorded in a notarial deed dated October 22, 2012, filed with the Luxembourg Trade and Companies Register on October 25, 2012 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on October 27, 2012, under number 2655, p.127419.

- Mr. Rafael MALO as sole shareholder of the Absorbing Company was entitled, at least one month before the effective date of the Merger between the Merging Companies, to inspect the documents mentioned in article 267 paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the registered office of the Absorbing Company free of charge and upon his request;

- none of the shareholders of the Absorbing Company has required that a general meeting of the Absorbing Company is called in order to decide whether to approve the merger according to the provisions of Art. 279 (c) of the Law;

- a period of one month has lapsed since the publication of the common draft terms of merger in the Mémorial C.

The foregoing being stated, the Absorbed Company, following its absorption by the Absorbing Company, ceases to exist and its shares being cancelled.

The Merger is effective at the date of this notarial deed as mentioned above.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by VIMBRERA HOLDING S.A., as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

In accordance with Article 271 of the Law, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity of the legal acts and formalities required of the Merging Companies and of the common draft terms of merger.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, French and German, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHERE OF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration, respectivement du conseil de gérance de:

1) VIMBRERA HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.300 (ci-après dénommé la "Société Absorbante"), et

2) JIMONAR INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit néerlandais et dont le siège social a été transféré 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.730 (ci-après dénommé la "Société Absorbée"),

en vertu des procurations sous seing privé données à Luxembourg le 19 octobre 2012. Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ensemble ci-après désignées comme les «Sociétés».

Les parties comparantes, représentées de la manière décrite ci-dessus, demandent au notaire d'acter la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée comme suit:

- le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée ont décidé de fusionner les Sociétés par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la "Fusion");

- la Société Absorbante est l'associé unique de la Société Absorbée et détient 100 % du capital social de cette dernière et par conséquent la Fusion sera soumise à la procédure simplifiée conformément aux énonciations des articles 278 à 280 de la loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 modifiée (la "Loi");

- le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée ont établi un projet commun de fusion conformément aux articles 261 et 278 de la Loi;

- le projet commun de fusion a été enregistré sous forme d'acte notarié en date du 22 octobre 2012 et a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 octobre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2655 en date du 27 octobre 2012, page 127419.

- Monsieur Rafael MALO en sa qualité d'actionnaire unique de la Société Absorbante a eu le droit, un mois au moins avant que l'opération de Fusion ne prenne effet entre les parties, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe 1^{er} (a), (b) et (c) de la Loi sans frais et sur simple demande;

- aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion conformément à l'article 279 (c) de la Loi;

- un délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du projet commun de fusion au Mémorial C.

Ceci exposé, la Société Absorbée après avoir été absorbée par la Société Absorbante cesse d'exister et ses parts sociales seront annulées.

La fusion est effective à partir de la date du présent acte notarié comme indiquée en haut.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui seront en pris en charge par VIMBRERA HOLDING S.A., en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 de la Loi, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux Sociétés ainsi qu'au projet commun de fusion

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, le français et l'allemand, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais, français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L.-A. TAKERKART-WOLF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. LAC/2012/57424. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160714/124.

(120211646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Woodpecker Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 149.307.

Extrait des Résolutions prises par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2012

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission avec effet au 5 décembre 2012 de Monsieur Raffaele CORIGLIONE de son poste d'administrateur.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012163702/13.

(120215847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Boga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9250 Diekirch, 50, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 95.749.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 26 octobre 2012

Résolution 4

L'Assemblée Générale décide de remplacer le commissaire aux comptes actuel par Monsieur Romain THILLENS, 46, route de Luxembourg, L-7240 BERELDANGE jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Divers

Les actionnaires constatent que les informations relatives au siège social de la société doivent être modifiées suite à une réorganisation des numéros postaux de la rue. Le siège social de la société porte désormais le numéro 50, rue de l'Industrie, L-9250 Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 octobre 2012.

Pour BOGA S.A.

Signature

Référence de publication: 2012163725/21.

(120215831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Woland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 90.032.

—
L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-HUIT NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Woland S.A.», ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90032 et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1813 du 24 décembre 2002, page 86994.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte par devant Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2658 du 3 décembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Paolo BETTIOL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

i. Décision sur la mise en liquidation de la société.

ii. Décision de nommer en qualité de liquidateur la société ELDEK S.A. (le «Liquidateur») et définir les pouvoirs et la rémunération du Liquidateur.

iii. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il appert de la liste de présence que les 25.600 (vingt-cinq mille six cents) Actions A et les 3.200 (trois mille deux cents) Actions B, toutes les actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur la société ELDEK S.A., 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160814.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

En particulier, le liquidateur est d'ores et déjà autorisé à établir une convention avec les actionnaires en vertu de laquelle les actionnaires reprendront à ses propres comptes les actifs principaux et notamment les participations détenues par la Société ainsi que tous engagements de quelque nature que ce soit tant actif que passif découlant de ces actifs, tout en tenant le liquidateur quitte et indemne de toutes responsabilités à ce sujet vis-à-vis d'éventuels créanciers de la Société.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, P. BETTIOL, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 décembre 2012. Relation: RED/2012/1637. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 7 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012160726/74.

(120211471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

BML Expertises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 124.333.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163854/9.

(120216616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Boulangier Consultance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 81, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.236.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163858/9.

(120217337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Brennus S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163861/9.

(120216422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Cameron Toll, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.584.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163867/9.

(120216657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Cloe Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163871/9.

(120216849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Diskus & Langholm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163926/9.

(120217127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.
